

RESERVE NATURELLE NATIONALE DU BAGNAS

Sur les traces du Bagnas



Table des matières

I.	Le Bagnas du Moyen Age à la Révolution	1
A.	Le Bagnas au Moyen Age (476 à 1492) :.....	1
1.	Situation juridique du Bagnas	1
2.	Un espace convoité.	2
3.	Les droits d’usages des Agathois et des Marseillannais.....	3
B.	Le Bagnas à l’époque Moderne (1492-1789) :.....	4
1.	Le Bagnas devient une propriété seigneuriale.....	4
2.	Les travaux de Pontmartin :	5
3.	Jean-François Gabriel de Polastron réclame ses droits sur le Bagnas :.....	7
II.	Le Bagnas à l’époque Contemporaine (1789 à 2004).....	11
A.	Le Grand Bagnas	11
1.	La Société des Salins du Bagnas :	11
2.	L’organisation de la vie sur le salin :.....	13
3.	Autres exploitations et cultures :	20
B.	Le Petit Bagnas.....	23
1.	La Compagnie des Salins du Midi :	23
2.	Les employés :	24
3.	Le domaine du Grand Clavelet :	26
4.	Éléments architecturaux du domaine :	30
5.	Le Petit Clavelet :	33
III.	Le classement au titre de Réserve Naturelle Nationale.....	34
A.	Le Bagnas une zone humide menacée au XX ^e siècle :.....	34
1.	Le Grand Bagnas :.....	34
2.	Le Petit Bagnas :	34
3.	« Le Verne’land », un projet de parc d’attraction :.....	35
4.	Création de la Société de Protection de la Nature d’Agde-Vias-Portiragne :	35

B. La mobilisation citoyenne :	36
1. Actions pour la sauvegarde du site :	36
2. L'Enquête Publique :.....	41
3. Acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral :.....	43
 Bibliographie.....	 45

I. Le Bagnas du Moyen Age à la Révolution

A. Le Bagnas au Moyen Age (476 à 1492) :

1. Situation juridique du Bagnas

Au Moyen Age l'étang du Bagnas dépend du diocèse d'Agde¹.



(Diocèse d'Agde au Moyen Age – Spedona)

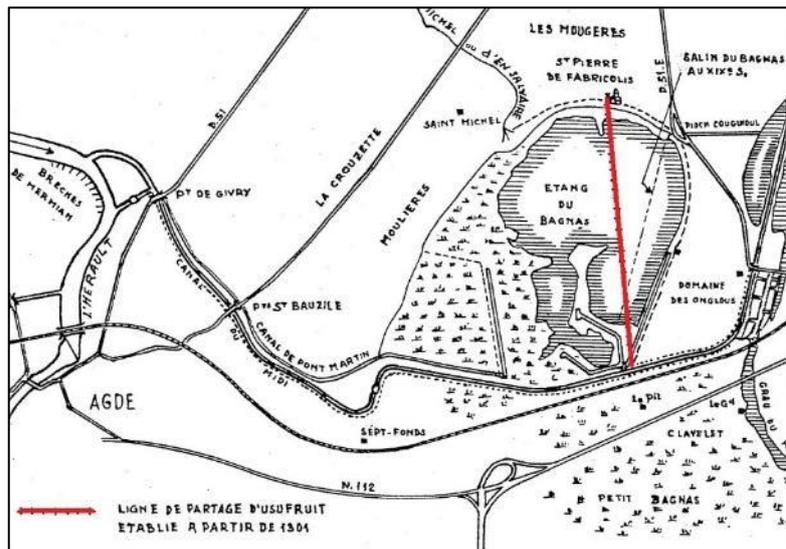
L'étang du Bagnas est un bien noble qui appartient au **Vicomte d'Agde** et de Béziers. En **Juillet 1187, le Vicomte Bernard-Aton VI Trencavel** devient chanoine de la cathédrale Saint Etienne et **cède ses droits et son titre à l'évêque d'Agde, Pierre Raymond de Monpeyroux**, ainsi qu'à

¹ Le diocèse d'Agde est créé au début du VIe siècle, il est l'un des plus petits de France.

ses successeurs. Les évêques d'Agde obtiennent par ce titre les droits fiscaux et féodaux sur les marais du Bagnas².

La limite des territoires des cités d'Agde et de Marseillan se trouve sur le Bagnas. Ainsi les habitants des deux cités jouissent **d'un droit d'usage** des terrains.

Dès le XIII^e siècle le Bagnas fait l'objet de plusieurs conflits entre les cités et ses délimitations changent à de multiples reprises³.



(Frontière entre les cités d'Agde et de Marseillan après le partage de 1301 – André Millet – issu de l'article *Le marais du Bagnas, Contribution à l'étude historique, économique et juridique d'un étang en voie d'assèchement.*)

A partir de 1310, la **communauté d'Agde** devient **décisionnaire**, au même titre que l'évêque d'Agde, pour **l'inféodation des terres**⁴.

2. Un espace convoité.

L'étang représente **une richesse économique** car il apporte de **nombreuses ressources** ; Poissons, gibiers, roseaux, herbages, bois.

Sur les terrains du Bagnas on pouvait distinguer deux types de terres⁵ :

- Des **terres marécageuses** (vacantes, vagues ou vaines) sur lesquelles poussait abondamment **une herbe drue et grasse**. Ces terrains sont utilisés pour la fauche ou pour faire pâture du bétail.
- Des **terres hautes** qui pouvaient être drainées et **transformées en champs cultivables** ou en prairies. Ces terres pouvaient être vendues ou inféodées grâce à des baux emphytéotiques.

A partir du XII^e siècle et jusqu'au XVIII^e siècle, l'assèchement du Bagnas devient une priorité afin de gagner des terres arables, mais toutes les tentatives se révéleront infructueuses⁶.

² C. Martin, « le marais du Bagnas », 1988, p.96.

³ Cartulaire de la ville d'Agde – Archives Municipale côte AA2

⁴ I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIII^e siècle à nos jours*, 2012, p.90.

⁵ C. Martin, « le marais du Bagnas », 1988, p.97

⁶ En 1332, la communauté d'Agde et l'évêque s'associent financièrement pour l'entretien des biens communs. 50£ par an pendant 10 ans sont consacrées aux travaux d'assèchement et de la mise en valeur agricole du Bagnas.

3. Les droits d'usages des Agathois et des Marseillanais.

Les Agathois et les Marseillanais jouissaient d'une assez grande liberté d'usage des terres. En contrepartie ils devaient payer un droit à l'évêque appelé « *la drechura* »⁷.

Ils pouvaient :

- **Chasser** les oiseaux (canards, macreuses, etc...) pendant les périodes abondantes.
- **Pêcher** dans l'étang ou les canaux communicant avec la mer.
- **Couper** les roseaux présents sur l'étang du Grand Bagnas.
- **Ramasser les bois** morts. La mention régulière de coupes de bois dans les documents d'archives laisse penser que les bordures de l'étang étaient boisées.
- Faire **paître** les troupeaux. Des documents du XII^e siècle mentionnent des troupeaux de 3 000 à 4 000 ovins qui viennent pâturer sur le Grand et Petit Bagnas, le Petit Clavelet, la zone des Sept fonts.
- **Utiliser l'eau douce** pour arroser leur terre. Un canal navigable reliait l'étang à l'Hérault⁸, les habitants avaient la possibilité d'y puiser de l'eau.
- **Récolter le sel**. Il semble que la récolte de sel ait commencé au Moyen Age sur le Petit Bagnas mais reste marginale. Le sel est lié à différents usages comme l'alimentation, la conservation, l'élevage ou le traitement des peaux.

En 1294, la **communauté agathoise** obtient l'**exclusivité du droit de pêche et de chasse** sur le Bagnas, puis en 1310, l'exclusivité du droit de **ramasser des herbes et des roseaux** ainsi que de faire **paître les troupeaux**, contre le paiement d'une dîme⁹.

- ✓ L'étang du Bagnas est la propriété de l'évêque d'Agde à partir de la fin du XII^e siècle.
- ✓ Le Bagnas est sur les territoires des cités d'Agde et de Marseillan. De nombreux conflits éclatent concernant les droits d'usage des terres.
- ✓ À partir du XIV^e siècle, la cité d'Agde, décisionnaire avec l'évêque de l'inféodation des terrains, est seule à jouir des richesses du Bagnas.
- ✓ Les activités sur le Bagnas pendant l'époque Médiévale et Moderne sont : la pêche, la chasse, la récolte de bois et de roseaux, les pâturages d'ovins, la récolte de sel.

⁷C. Martin, « le marais du Bagnas », 1988, p.97

⁸J.J. B. Jordan, *Histoire de la ville d'Agde*, 1975, p.313 - Acte de l'an 1332 : « *Permet à ceux qui ont des terres ou possessions au dit étang, les voulaient arrouzer le pourraient faire pourvu que les dictes barques vaisseaux ou carrats y puissent passer* » (archives Municipales Agde, cote : DD 11-141). L'évêque percevait un péage pour l'utilisation de ce canal

⁹I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours*, 2012, p.89

B. Le Bagnas à l'époque Moderne (1492-1789) :

1. Le Bagnas devient une propriété seigneuriale.



Louis de Valois évêque d'Agde - Daniel Dumonstier – Archives du Musée Condé).

Le 22 décembre 1622, **Louis Charles de Valois** évêque d'Agde donne le Bagnas en **fief franc et noble** à trois seigneurs proches du roi en échange de 1 440£ de droit d'entrée et 300£ annuel ¹⁰.

Ils font aussi l'acquisition d'environ 630 sétérées (90 hectares) de terre et constituent **la métairie du Clavelet** qui devait se trouver sur les terrains de l'actuel grand Clavelet.

Les acheteurs sont¹¹ :

- ✓ **Jean de Mirman** (1580-1654) Seigneur de Lavagnac, Trésorier de France, Conseiller du roi, Grand Voyageur de France en la Généralité de Montpellier et Intendant des gabelles de Languedoc.
- ✓ **François de Molette de Morangiès** (1579-1637) premier Chambellan de Gaston d'Orléans (frère du roi). Son fils épouse Marguerite Félice de Montmorency, petite fille d'Henri Ier de Montmorency.
- ✓ **André Juvenel** officier de bouche d'Henri de Montmorency puis son premier secrétaire.

Cependant la communauté d'Agde, n'ayant pas été consultée pour cette donation, s'y oppose et porte le procès devant la cour du Parlement de Toulouse. Après plusieurs requêtes civiles, **un accord** est trouvé entre **la communauté d'Agde, les feudataires¹² et l'évêque d'Agde** le 12 novembre **1631¹³** :

- Les acquéreurs promettent **d'assécher le Bagnas** en trois ans en faisant toutes les constructions et les réparations nécessaires pour **sa mise en culture**.
- Les agathois **gardent le droit de pêche, de chasse et de paissance¹⁴**.

¹⁰Ce qui équivaut au prix d'un cheval, au paiement de la dîme, à la prestation de foi et à l'hommage à chaque mutation d'évêque

¹¹ J. Gérard, « La famille de Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIIIe siècle », 2001, p.40-41

¹² Personnes qui possèdent un fief (ici : M. Mirman, M. Juvenel et M. Morangiès)

¹³ I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours*, 2012

¹⁴ Le pâturage des animaux, qui se limite à 500 bêtes.

Suite à cette inféodation la propriété du Bagnas se divise en trois :

- Le Grand Bagnas sur lequel doivent porter les opérations d'assèchement.
- Le Petit Bagnas.
- La métairie du Clavelet.

En 1633, François de Molette vend ses droits sur le Bagnas à Jean de Mirman. Rapidement **les inféodataires se désintéressent du Bagnas**, plusieurs raisons l'expliquent. Tout d'abord les coûts du procès engagés dans les années antérieures (avec la Communauté agathoise), puis l'insuffisance des moyens financiers et enfin l'impossibilité de mettre à bien le projet d'assèchement du Bagnas.

Par des jeux d'alliances¹⁵, un siècle plus tard, le Bagnas n'aura plus qu'un propriétaire : Jean **François-Gabriel de Polastron**.

2. Les travaux de Pontmartin :

M. Antoine de Ferrar de Pontmartin est ingénieur ordinaire en chef des ports de Cette¹⁶, du Grau d'Agde et de La Nouvelle et directeur général des fortifications du Roussillon.

Le 27 mars **1733**, il signe un traité avec la **communauté d'Agde** et **M. de Polastron** afin de faire « *Le dessèchement, atterrissement et défrichement du Bagnas et de le mettre en culture et faire porter ses fruits* »¹⁷. Pour cela, M. de Pontmartin projetait de construire :

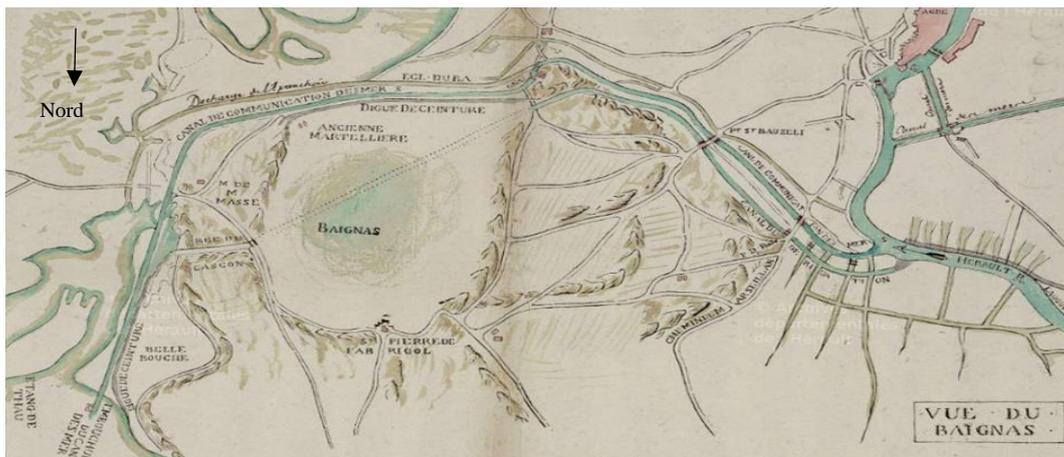
- Un canal qui débute en amont de l'embouchure du Canal du Midi pour déboucher dans le Bagnas entre le pont Saint Bauzile et l'écluse du Bagnas. Ce Canal avait pour vocation de « *détourner une grande partie des eaux troubles et moneuses de la rivière Hérault pour procurer insensiblement l'atterrissement et le défrichement projeté* ».
- Un canal au nord-est du Bagnas pour rejeter dans l'étang de Thau les eaux allégées en limon¹⁸.

¹⁵ Héritier de la famille Mirman par son mariage et allié de la famille Juvenel.

¹⁶ Ancienne écriture pour la ville de Sète.

¹⁷ C. Martin, *Le Marais du Bagnas*, p.103

¹⁸ Ce canal ne sera pas réalisé et se trouve à l'emplacement du futur canal Pioch-Cougioule



(Carte représentant le projet de Pontmartin - Archives Départementales de l'Hérault - Côte : C 12407-1).

En 1734, après qu'il eut fait valider son projet par les Etats du Languedoc et récolté des fonds¹⁹, la construction du canal de récupération des eaux de l'Hérault put commencer. Mais un an plus tard, **Pierre-Paul Riquet** lui intente un procès car les travaux entrepris fragilisent le canal du Midi.

Le procès dure de 1735 à 1746 et donne finalement raison à M. de Pontmartin qui décède cependant quelques jours plus tard²⁰.

Faute de moyens, ses descendants abandonnent le projet. Seule la partie reliant l'Hérault au Bagnas est réalisée. La largeur du canal n'étant pas assez grande pour endiguer les eaux de l'Hérault en cas de pluie, son entrée sur l'Hérault est condamnée.

Ainsi le canal de Pontmartin débute aux Brèches de Mermian, longe une partie du Canal du Midi et se termine au Bagnas.

Suite à cette tentative, l'assèchement du Bagnas fut envisagé par d'autres protagonistes mais personne ne semblait être en mesure de mener à bien le projet.

¹⁹ La ville d'Agde, le diocèse d'Agde, le Chapitre cathédral et les Etats du Languedoc participent pour un total de 52 000€.

²⁰ I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours*, 2012

- ✓ 1622, le Bagnas est vendu à trois seigneurs : Jean de Mirman, François de Molette de Morangiès, André Juvenel.
- ✓ Les propriétaires s'engagent à assécher le Bagnas, mais ne le feront jamais car trop coûteux.
- ✓ Les agathois gardent le droit de pêcher, de chasser et faire paître leurs troupeaux sur le Bagnas.
- ✓ En 1734, commence les travaux pour la réalisation du canal Pontmartin.

3. Jean-François Gabriel de Polastron réclame ses droits sur le Bagnas :

Entre 1780 et 1784, le **Comte de Polastron** se présente à la Communauté d'Agde et au Seigneur évêque comme un descendant de Jean Mirman et dit posséder **l'exclusivité des droits** sur l'ensemble du Bagnas grâce à **l'accord de 1631**²¹. Il prétend souhaiter assécher le Bagnas. Pour valider ses droits sur ces terres le Comte de Polastron signe deux transactions :

- Le **13 octobre 1784**, à Paris avec **l'évêque d'Agde**. Ce dernier désigne le Comte et ses héritiers comme propriétaire du Bagnas et des terres qui lui appartenaient conformément au bail à fief du 22/12/1622 et aux transactions du 12/11/1631. En plus l'évêque d'Agde transfère au comte tous **les droits personnels** qu'il pouvait avoir sur le Bagnas
- Le **11 février 1785**, à Agde avec la **Communauté**. Cette transaction cède à Polastron tous les droits sur le marais en contrepartie ce dernier s'engage à faire circonscrire le Bagnas par un chemin de 7.80 m de large et racheter le canal Pontmartin²². Il doit rétrocéder à la Communauté en toute propriété dans les 6 ans à venir 200 stérées de terres et laisser la communauté faire paître ses troupeaux sur le Bagnas jusqu'à ce que les ouvrages nécessaires pour son dessèchement soient avancés.

²¹ J. Gérard, « La famille de Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIIIe siècle », 2001.

²² Dont le prix s'élevait à 10 000€.



(Projet de M. Polastron sur le Bagnas - Archives Nationales MC, Etude LVI/325).

La démarcation du Grand et du Petit Bagnas, de la métairie du Clavelet et du canal de Pontmartin est faite en 1785. Mais aucune procédure n'est engagée pour le dessèchement du Bagnas ou le rachat du canal de Pontmartin.

En réalité le projet du Comte de Polastron est de **créer des salins sur le Petit Bagnas**. Dans une requête au Conseil d'Etat du Roi, il écrit que le Bagnas « *produit naturellement une grande quantité de sel et n'est propre qu'à la récolte de cette dernière* » et il demande le droit d'y installer des Salins ainsi que d'exporter « *dans les Pays étrangers les sels qui en proviendraient par les ports de Cette et d'Agde*²³ ».

Mais les **fermiers généraux s'y opposent** car les faux sauniers²⁴ prélevaient déjà du sel sur le Bagnas et le projet ne ferait, selon eux, qu'accroître leur activité et la gabelle²⁵ n'y trouverait pas son compte.

Un compromis est alors trouvé le 12 août 1786 :

- Le Comte de Polastron est **indemnisé de 300 000 livres** et renonce à tout projet de créer des salins au Bagnas.

²³ Requête présentée au Conseil d'Etat du Roi le 12 juin 1786.

²⁴ Personne qui faisait de la contrebande de sel et ne payait pas la gabelle.

²⁵ Impôt sur le sel prélevé au Moyen Age et pendant l'Ancien Régime.

- Le **Roi Louis XVI** achète au Comte le Petit Bagnas et la métairie du Clavelet pour 150 000 livres (projet d'y établir des salins qui seraient gérés par la Ferme Générale²⁶).

Le roi revend le 11 octobre 1789 le **Petit Bagnas et la métairie du Clavelet** à **Me Pierre François Boncerf**, avocat au Parlement de la Société Royale d'Agriculture et Sgr de Montbavent. Suite à cette vente le Petit Bagnas et la métairie du Clavelet entre **dans le domaine privé**²⁷.

Le **Comte de Polastron** cherche à vendre le Grand Bagnas rapidement alors que la communauté agathoise engage une procédure pour le contraindre à honorer ses engagements concernant le dessèchement du Bagnas, le rachat du Canal Pontmartin et la circonscription du Bagnas.

Il vend le **29 novembre 1790** au prix de 84 278 £ : **le Grand Bagnas, les martellières, le rec de gascon, la chaussée et dépendances** ainsi que **le Canal de Pontmartin**.

L'acheteur est **Pierre Bousquet**, homme de loi et notaire royal de la ville de Sète qui représente un groupement de négociants et propriétaires Montpelliérains²⁸.

M. de Polastron est guillotiné le 13 juillet 1794 à Nantes (pour détournement de fonds publics).

Ces deux ventes divisent le Petit et le Grand Clavelet qui vont jusqu'en 1983 avoir deux histoires différentes. Malgré les conflits de propriété le Bagnas continue d'être exploité par les agathois. A partir de 1767, **la soude**, principalement utilisée pour faire du savon, est cultivée au Grand et au Petit Bagnas ainsi que dans la zone des Sept Fonts.

Dès les **années 1771** et jusque dans les années **1800**, un important mouvement **de défrichement**²⁹ se met en place sur les zones du Grand Clavelet, du Grau du Rieu et des Sept Fonts qui permet la **mise en culture d'environ 25 ha**.

²⁶ J. Gérard, « La famille de Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIIIe siècle », 2001.

²⁷ C'est après la Révolution Française que la notion de propriété privée comme nous l'entendons aujourd'hui est admise. Après cette vente les Agathois et les Marseillanais perdent leurs droits d'usages sur le Bagnas.

²⁸ I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours*, 2012

²⁹ *Les étangs du Bagnas, Etude historique, interprétation des documents cartographiques existants*, IARE, 1988.

- ✓ En 1785, Le Comte de Polastron devient propriétaire du Bagnas. Il doit assécher le Bagnas, racheter à la communauté le canal de Pontmartin et circonscrire le Bagnas.
- ✓ M. de Polastron souhaite installer un salin au petit Bagnas mais se heurte au refus des fermiers généraux. Suite à cela le petit Bagnas est vendu à Louis XVI, roi de France.
- ✓ Aucune procédure n'est engagée pour le dessèchement du Bagnas ou le rachat du canal de Pontmartin.
- ✓ En 1789, le Petit Bagnas et la métairie du Clavelet sont vendus à Me Pierre François Boncef.
- ✓ En 1790, le Grand Bagnas est vendu à Pierre Bousquet représentant d'un groupement de négociants Montpelliérains.
- ✓ A partir de 1771, le défrichement du Grand Bagnas permet la mise en culture d'environ 25ha.

II. Le Bagnas à l'époque Contemporaine (1789 à 2004)

A. Le Grand Bagnas

1. La Société des Salins du Bagnas :

Au lendemain de la Révolution **l'abolition de la gabelle**³⁰ et l'augmentation de la consommation du sel, notamment pour l'agriculture et pour l'industrie de la soude, entraînent la création de nombreuses sociétés salines.

C'est dans ce contexte que la **Société des Salins du Bagnas**³¹ est fondée à la fin de l'année 1790, après que Pierre Bousquet ait acheté **le Grand Bagnas** au Comte de Polastron.

Cette société est administrée par un Comité d'Administration composée des copropriétaires et d'un Directeur Général³².

En **1830**, la Société des Salins du Bagnas, par jeu d'actions, appartient à **Pierre Vivarès** et est contrôlée par la **Compagnie du Lichtenstein**, une compagnie bancaire Montpelliéraine. Le négoce du sel exige à cette époque une disponibilité financière importante qui amène à une prise de contrôle du commerce du sel par les banquiers.

Jusqu'à son rachat par la **Compagnie des Salins du Midi et des Salins de l'Est**³³ en 1969, la Société des Salins du Bagnas reste indépendante.

Le salin produisait en moyenne 25 000 tonnes³⁴ de sel par an. **Deux types de sels**³⁵ sont récoltés au Bagnas :

- Du **sel roux** ; la couleur est dû à **l'argile** sur lequel le sel se dépose et cristallise. Il est produit et récolté jusqu'en **1842**.
- Du **sel blanc** ; la production de sel blanc commence à partir de l'année 1842, après que les digues aient été recouvertes de planches pour éviter que le sel ne se teigne en roux pendant la cristallisation.

³⁰ Loi du 30 mars 1790.

³¹ La Compagnie ou Société des Salins du Bagnas et La Compagnie des Salins du Midi sont deux entreprises différentes.

³² Le premier directeur général est **M. Goudard** (Notaire) membre fondateur de la société puis il sera succédé par **M. Valesque**.

³³ Acte de Me Dufour, notaire à Paris, du 14 octobre 1969, dans *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000

³⁴ Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000

³⁵ I. Dauphin, *L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours*, 2012

a) La vente du Sel :

Dans les premières années après la Révolution le **prix du sel est très bas**³⁶ et l'Etat met en place des nouveaux **impôts** pour restreindre la consommation et **endiguer le marché**. Les impôts font naître une **concurrence féroce** entre les sociétés salinières. Pour que le commerce reste viable, **des traités** sont passés entre les compagnies salinières du Languedoc afin d'assurer à chacune **l'exclusivité de fourniture de sel**.

La Société du Bagnas obtient le monopole de l'exportation dans la région **du Piémont** en Italie, nouveau département de l'Empire où le sel roux est très prisé³⁷. Ce marché lui assure un débouché d'au moins **5 000 tonnes par an**. Ce monopole est le résultat de deux traités :



(Carte représentant la région du Piémont – TUBS)

- **Le 7 octobre 1806**, un marché est signé avec les **Salins de Frontignan** pour **assurer le transport du sel par la mer** à partir d'**Agde** ou de **Sète**.
- **Le 29 mars 1828**, un traité est signé avec la Compagnie des **Salins des Paccais (Aigues Mortes)**, de **Villeneuve-lès-Maguelone** et de **Frontignan**, afin de régler les prix de vente et de répartir le marché :
 - Le Bagnas garde **l'exclusivité de la vente sur le Piémont** et pour la consommation courante sur Marseille.
 - Le Bagnas ne peut pas vendre de sel vers Lunel, Aigues-Mortes, Lyon et au-delà.

A partir de **1842**, le Piémont arrête d'acheter du sel roux au Bagnas. Compte tenu de très mauvaise récolte dans l'Ouest et sur les salins de Peccaïs cette même année, la demande de sel blanc, produit rare et cher, est en hausse. La compagnie du Bagnas va saisir cette opportunité et commencer à produire du sel blanc³⁸. Le sel cesse d'être exploité au Bagnas en 1969.

³⁶ Entre 5 et 8fr les 100kg

³⁷ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995

³⁸ Idem.

2. L'organisation de la vie sur le salin :

a) La transformation du Grand Bagnas en Salin :

L'étang du Grand Bagnas est transformé en salin en 1791. Pour permettre l'extraction du sel de nombreux travaux sont réalisés.

Tout d'abord **le salin est tracé** (divisé en parcelles). La **surface saunantes** (où le sel se cristallise) est choisie selon **la qualité du sol**, là où il est le plus **argileux**³⁹.

Le fond de l'étang est ensuite **aplani**⁴⁰, des **digues** sont construites et une **clôture en terre** vient ceinturer le salin pour le protéger des eaux de crues ou de mer. En 1809, un ouvrage est construit pour relier le lieu de stockage du sel au Canal du Midi.



(Salins du Bagnas en 1880 –
Collection Bruno Pagnard
(N°BP120).)

Afin de contrôler le niveau des eaux des **martellières manuelles** sont installées. **Des canaux d'évacuation** sont construits le long des tables salantes. Le salin est pourvu de deux circuits d'eau⁴¹ :

³⁹ N. Boudou et V. Andreu-Boussut, *Les salins entre terre et mer*, Les carnet du parc n°13, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, 2013

⁴⁰ Le fond du salin présente une pente régulière afin de faire mieux circuler l'eau.

⁴¹ *Travaux sur le Bagnas*, Archives Départementales - côte : 772W39

- **Un canal d'alimentation**, le canal d'amenée⁴², qui relie l'étang du Bagnas à l'étang de Thau et permet de transporter l'eau salée vers les tables salantes.
- **Un canal de vidange**, le canal de l'est, qui évacue les eaux de pluie, de ruissellement ou les eaux de mer.

Ces canaux sont reliés à une machine à tympan, « **puits à roue** », qui permet la **circulation des eaux** dans le salin⁴³. **Le puits à roue**⁴⁴ est une machine de pompage, actionnée par la force animale (mules), composée d'une roue sur laquelle des augets en bois sont accrochés. A partir des années 1815, les augets sont remplacés par des rayons à l'intérieur de la roue. Dans le premier quart du XIXe siècle 22 mules et 1 cheval travaillent au Bagnas⁴⁵.

Tout autour du salin⁴⁶ des espaces sont conservés pour la culture fourragère, afin de nourrir les mules et les chevaux.

Les travaux d'entretien des bâtiments et ouvrages hydrauliques avaient lieu pendant la période hivernale ou juste avant la récolte du sel.

⁴² Aujourd'hui appelé Canal de Pioch Couguioul.

⁴³ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995

⁴⁴Présent sur les salins depuis le Moyen Age.

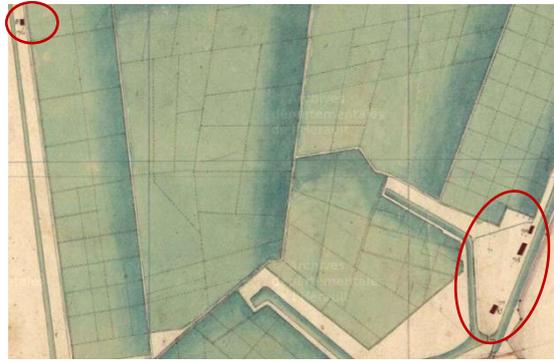
⁴⁵ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995

⁴⁶ Principalement dans la zone ouest du Bagnas.

b) Les bâtiments :

Sur le salin, on retrouve plusieurs bâtiments⁴⁷ :

- **La cabane du saunier** qui vit sur place
- **Une écurie** bâtie en dur avec un plancher à étage pour stocker les fourrages.
- **Un abri pour le « Tournadou »** ou « *Trucosseigne* » (celui qui s'occupe du fonctionnement des puits et qui surveille les mules).
- **Un magasin** où est entreposé le matériel de travail et les outils pour la pesée.
- **La maison du directeur du salin ou de l'intendant, de 390m²**, qui habite sur place. Cette maison a une architecture soignée. C'est aujourd'hui la seule encore présente sur le Bagnas⁴⁸.
- **« Les cabanes des étrangers »** qui hébergent les travailleurs qui récoltent de sel.
- **Le bâtiment de douane**, construit en 1811 à l'extrémité de la chaussée du canal de l'Est⁴⁹, c'était une cabane de planche recouverte de sagne⁵⁰



(Cadastre Napoléonien - Archives départementales de l'Hérault en ligne - Cote : 3 P 3431)



Clé de voute d'un bâtiment présent au Grand Bagnas – Sophie Vielfaure)

Une pierre datée de 1812 appartenant à un bâtiment⁵¹ présent sur le salin permet d'estimer la période de construction entre 1791 et 1812.

La maison, appartenant aujourd'hui à la famille Capion, située à l'extrémité nord du Canal de l'Est, semble être une construction plus tardive puisqu'elle n'apparaît pas sur les cadastres avant le milieu du XX^e siècle⁵².

⁴⁷ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995

⁴⁸ Maison de Kosh qui sert ensuite de maison pour le garde.

⁴⁹ *Acte création douane* – Archives Départementales – Cote : 1 Q 653, atteste de l'installation d'un bâtiment de douane sur le salin du Bagnas et 2 Q 204

⁵⁰ Roseau utilisé pour couvrir les toits.

⁵¹ Bâtiment le plus long sur la carte qui semble avoir servi de logement pour les ouvriers. Il est aujourd'hui détruit.

⁵² Cadastre rénové, Archives départementale – cote : 2073 W 2219.

c) L'activité salinière :

La production de sel :

De mai à juillet de l'eau de mer est déversée et circule sur le salin, cette étape est appelée « **saunaison** » ou « **mise en eau** »⁵³. Pendant cette période trois phénomènes se produisent :

- L'eau va se délester de son sable, de sa vase et de sa boue.
- L'évaporation due aux mouvements de l'eau et à la *Tramontane* entraîne la concentration en saumure dans l'eau⁵⁴.
- Le sulfate de calcium va se déposer sur les tables salantes et se cristalliser. Il peut atteindre entre 4 et 7 cm.

La récolte :

Avant la récolte les tables salantes sont vidées de leurs eaux⁵⁵. La récolte, qui se déroule de juillet à août, est un travail pénible qui dure du lever au coucher du soleil et se décompose en plusieurs phases :

- **La mise en gerbe** : Cette tâche est effectuée par un « *leveur* » ou « *batteur* ». Les tables saunantes sont divisées en sections dans laquelle un cercle est tracé. Le *batteur* doit, avec une *pelle à battage*, ramasser le sel autour du cercle et le déposer au centre (plus il y a de sel plus le cercle est grand). Une fois que tout le sel est ramassé on obtient une « *Gerbe* ».



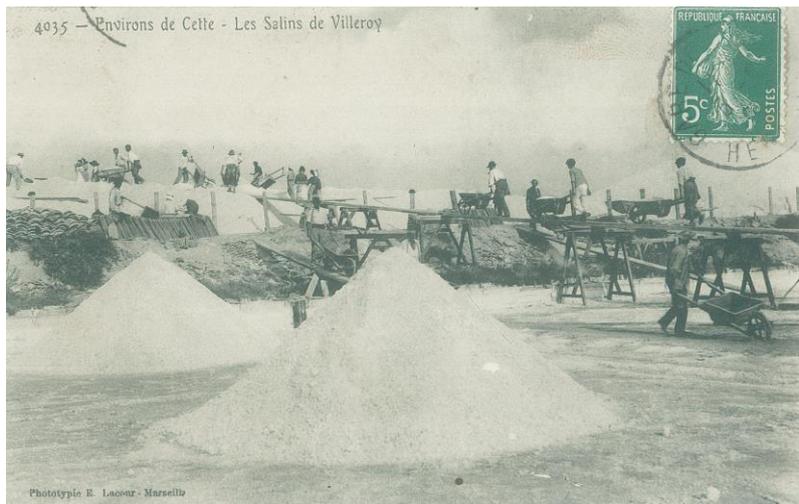
(Mise en gerbe – René Becker Collection Marcel Sabater n°455)

⁵³ N. Boudou et V. Andreu-Boussut, *Les salins entre terre et mer*, Les carnet du parc n°13, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, 2013

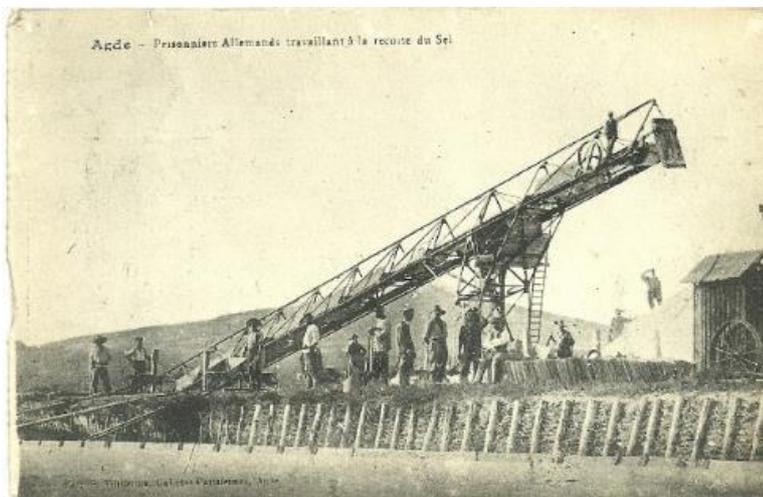
⁵⁴ La densité de saumure est mesurée avec un *aréomètre* ou pèse-sel qui indiquait le degré Baumé

⁵⁵ Les eaux sont stockées dans des bassins pour l'hiver puis réutilisées la saison prochaine.

La mise en Camelle : Cette tâche consiste à transporter le sel des gerbes sur les **peyrons**⁵⁶ situés au bord des tables. Le sel est chargé dans des paniers, **banastes**, portés par des hommes ou des femmes. La montagne de sel, de plusieurs mètres de haut, obtenue après ce travail est appelée « **Camelle** ». Pour monter sur la camelle un escalier à 5 ou 6 marche est d'abord utilisé puis remplacé par un « **piano**⁵⁷ » à partir de 1850.



(Mise en camelle – Collection M.Salasse – Crédit RD)



(Tapis élévateur qui déverse le sel sur la camelle au Bagnas - Collection Serge Senabre - Crédit DR)

Dans les années 1915, les **banastes** sont remplacées par des brouettes puis des wagonnets sur rail qui amènent le sel jusqu'à un tapis élévateur à partir duquel le sel se déversait sur les camelles⁵⁸.

Pour éviter de salir le sel des **nattes**, qui servent de tapis de circulation, sont installées dans les salins et sur la camelle. Le salin du Bagnas est l'un des premiers à mettre en place ce système⁵⁹.



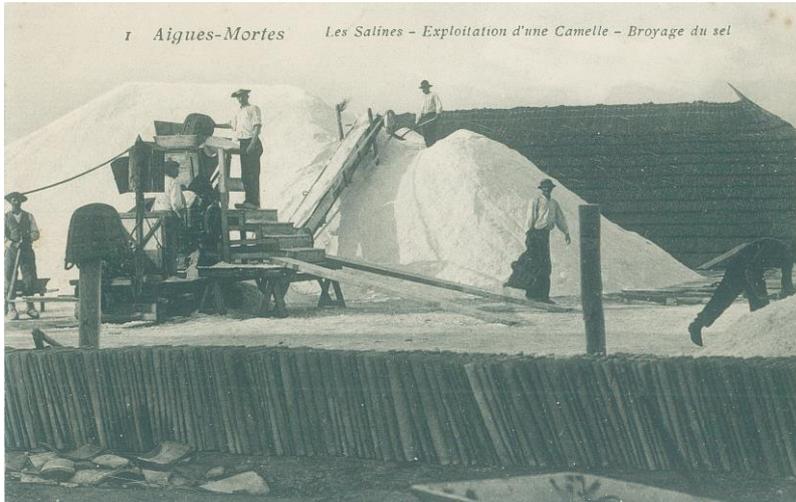
(Camelle de sel et nattes au sol au salin du Bagnas - Collection Serge Senabre – Crédit DR)

⁵⁶ Ces structures sont empierrées pour les protéger des pluies.

⁵⁷ Large pièce de bois avec des petits bois fixés tous les 20cm pour que le porteur ne glisse pas

⁵⁸ Idem

⁵⁹ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995



(Broyage du sel – Collection M.Salasse – Crédit RD)

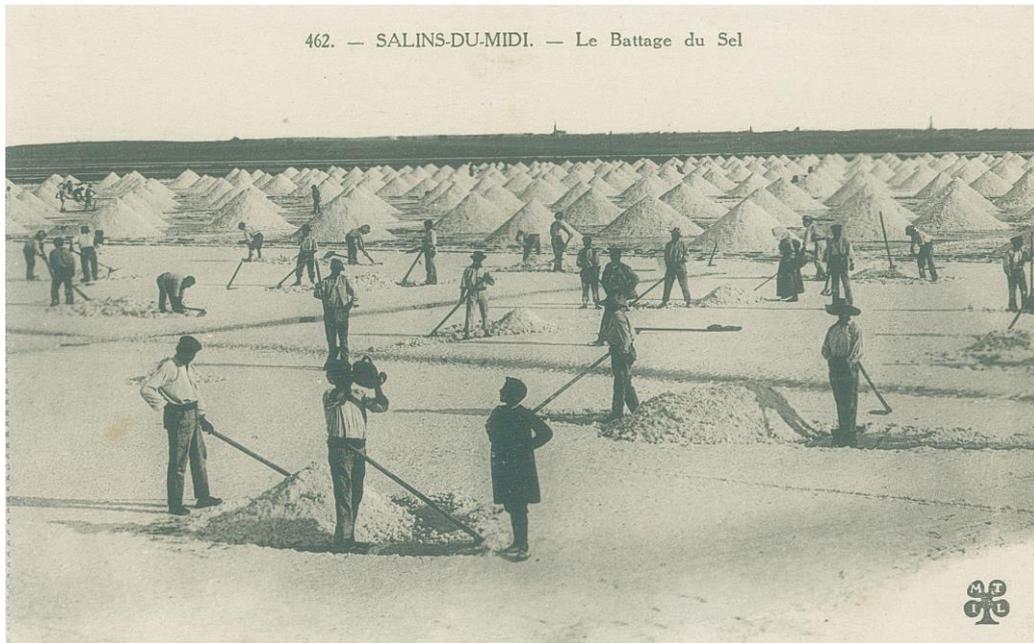
Après la récolte les montagnes de sel étaient **recouvertes par des tuiles** ou des **roseaux** pour assurer une **bonne conservation du sel**. Après avoir **séché** pendant plusieurs semaines il était ensuite acheminé vers **l'atelier de mouture** pour être **broyé** puis **expédié par bateau**⁶⁰.

d) Les ouvriers :

- **Le saunier** est le **maitre d'œuvre de l'évaporation et de la cristallisation** sur le salin. Embauché toute l'année, il dirige aussi les travaux de réfection des ouvrages du salin et supervise aussi les opérations d'expédition.
- **Le tournadou** est le valet d'écurie, il surveille les mules pendant l'opération de tournage des puits.
- **Le meunier à la mouture** et les **expéditionnaires** s'occupent de l'entretien de tous les appareils de récolte et de broyage.
- **Les douaniers** vivent et travaillent sur le salin. Ils vérifiaient le poids et la quantité des sacs de sel expédiés.

⁶⁰ N. Boudou et V. Andreu-Boussut, *Les salins entre terre et mer*, Les carnet du parc n°13, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, 2013

- **Les ouvriers saisonniers** : Ce sont des ouvriers non qualifiés, hommes ou femmes, qui s'occupent de la récolte du sel. Payés au poids du sel récolté, ils travaillent entre 9h et 10h par jour pour une gratification de 6fr⁶¹. Sur le Bagnas ils étaient entre 110 et 180. Embauchés à la journée, ils devaient se présenter tous les matins au salin s'ils souhaitaient travailler.



(Ouvriers travaillant à la récolte du sel – Collection M.Salasse – Crédit RD)

Pendant la récolte les mouvements de grève étaient fréquents afin d'obtenir des améliorations de condition de travail. Au Bagnas des mouvements de grèves sont menés en 1863, 1867 et 1904⁶².

⁶¹ *Grève ouvriers Salins*, Archives Départementales – Cote : 10 M 210.

⁶² *Grève ouvriers Salins*, Archives Départementales – Cote : 10 M 210.

3. Autres exploitations et cultures :

En plus de l'exploitation du sel, la Société du Bagnas développe d'autres activités. Cette volonté de diversifier la production est commune à tous les salins du Sud de la France.

a) La production d'alun :



(Antoine-Jérôme Balard)

Le 23 octobre 1836, un traité est passé entre **Antoine-Jérôme Balard** (savant Montpellierain), Emile Gabourleau (avocat de Montpellier), la Société des Salins du Bagnas et les salins de Villeroy pour « *retirer de l'eau de mer des substances autre que le sel marin et notamment les sulfates de soude et de magnésie* », soit de l'alun potassique. L'alun est très utilisé au début du XIXe siècle, notamment pour fixer les teintures.



(Alun potassique)

En 1842, après huit ans de recherche, M. Balard découvre le procédé de fabrication de **l'alun potassique** à partir des eaux de mer. L'eau de mer dépose au sol du sulfate de magnésium pendant l'hiver qui se concentre grâce à l'évaporation naturelle pendant l'été. Il est ensuite possible d'obtenir du sulfate double de potasse et de magnésie par refroidissement de ces eaux.

A partir de 1844, **une alunerie** est installée au Bagnas⁶³. Le site est choisi pour son sol très argileux et imperméable.

L'alunerie est dirigée par Jules Usiglio⁶⁴. Elle fabrique deux types d'alun, du sulfate double et du sulfate triple. Elle cesse de fonctionner vers 1849/50 car l'alun ammoniacal remplace l'alun potassique.

b) La riziculture :

Dans la première moitié du XX^e siècles, des rizières sont installées à l'ouest du Grand Bagnas entre le canal de l'ouest et le pied des coteaux. Les rizières sont irriguées grâce à un bassin de

⁶³ On ne sait pas où elle était installée.

⁶⁴ G. Boudet, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Les Salins du Midi, 1995

redistribution des eaux alimentés par le Canal Pontmartin⁶⁵. La riziculture qui ne connaît pas de véritable succès est abandonnée, au profit de l'aquaculture.

c) L'aquaculture et la conchyliculture :

A partir de 1969, le salin est transformé en domaine aquacole, de gros travaux sont entrepris sur le site. Les rizières à l'ouest et la partie sud des Salins sont réaménagées en bassin d'élevage de loup de mer, de carpe et d'anguille⁶⁶.

Près des bâtiments, 35 bassins en béton utilisés pour l'élevage des poissons sont construits. Ils sont encore visibles aujourd'hui.

Les anciens bâtiments saliniers sont réaménagés. L'ancien logement des ouvriers abrite ainsi au rez-de-chaussée un laboratoire de préparation de la nourriture pour la pisciculture, un garage et une bergerie, et à l'étage les logements pour les ouvriers ainsi qu'une grange.

Des cabanons en tôle positionnés à cheval sur les digues et les eaux libres sont installés. Ils servent à l'alimentation des poissons et certains sont encore visibles aujourd'hui.

L'aquaculture est finalement abandonnée en 1975.

La conchyliculture a été essayée deux fois, sans succès, dans le bassin du T ; En 1936, avec des huîtres plates et en 1950 avec des huitres creuses.

d) La chasse :

Dès 1968, une partie des salins n'est plus exploitée et l'activité principale au Grand Bagnas est la chasse ; l'étang était loué pour mener des parties de chasse privées.

⁶⁵ Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000

⁶⁶ Idem

e) Les activités agricoles :

Le pâturage d'ovins se maintient sur les terrains du Grand Bagnas pendant le XXe siècle⁶⁷.

Les cultures fourragères se maintiennent aussi, pendant le XXe siècle, la récolte permettant de nourrir les animaux de trait du Grand Bagnas, du Petit et du Grand Clavelet ainsi que ceux du Castellas et de Villeroy⁶⁸.

Il semble que des cultures de pomme-de-terres et de tabacs ont aussi été tentées mais sans succès⁶⁹.

- ✓ En 1791, le Grand Bagnas est aménagé en salin (aplanissement des terrains et construction d'ouvrages hydrauliques et de bâtiments d'exploitation).
- ✓ L'exploitation du sel mobilise des ouvriers journaliers pendant les mois de juillet et août.
- ✓ Les terres autour du salin sont utilisées pour le pâturage, la culture fourragère, la riziculture et la chasse. A l'exception de la riziculture, ces activités se maintiennent après l'arrêt de l'exploitation du sel.
- ✓ En 1969, l'activité salinière s'arrête et le Grand Bagnas est réaménagé pour l'exploitation piscicole et conchylicole. Ces activités s'arrêtent définitivement en 1975.

⁶⁷ Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000

⁶⁸ Idem

⁶⁹ Idem

B. Le Petit Bagnas

1. La Compagnie des Salins du Midi :

Le Petit Bagnas et le Clavelet sont achetés par **la Compagnie des Salins du Midi** (CSM) dans les années **1858/1861**⁷⁰. Cette compagnie, fondée en 1856⁷¹, investie alors massivement sur des terres réputées stériles afin d'y installer des domaines viticoles⁷². Le domaine du Grand Clavelet et ses 57ha de vignes sont construits entre les années 1882 et 1905⁷³.

Depuis **l'apparition du phylloxera, en 1865**, la France traverse une crise viticole sans précédent, qui dure près de deux décennies⁷⁴. Les pieds de vignes du Petit Bagnas, plantés dans les sols sableux, sont naturellement protégés du parasite. Dans ce contexte de crise, la production du Bagnas, est très lucrative.

Afin de rendre les terrains du Petit Bagnas exploitables de nombreux travaux sont effectués :

- Le sol du petit Bagnas est drainé afin d'éliminer le sel présent naturellement.
- Un réseau d'irrigation est construit et des voies de communications internes sont mises en place.

L'ensemble du domaine viticole était desservi par un système de **voies ferrées Decauville** actionnées par la **traction animale**. Les mules plus légères et plus résistantes que les chevaux étaient mieux adaptées pour les terrains sableux.

Le chemin de fer, dans les vignobles de sable, était indispensable pour les cargaisons lourdes, il permettait de rentrer la vendange plus facilement et de transporter les produits phytosanitaires et les engrais nécessaires aux traitements des vignes. Après la Seconde Guerre Mondiale, ce système est remplacé par des tracteurs.

- En amont des vignes est construit le domaine du Grand Clavelet.

⁷⁰ *Titre de propriété et bornage* – Archives Départementales, Cote : 94 J 1039

⁷¹ Cette compagnie créée à Aigues-Mortes est à l'origine un groupement de propriétaires de salins

⁷² Au même titre que les domaines de Castellans, Villeroy, Clavières, Listel, Jarras et Bosquet.

⁷³ R. Pech, « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Etudes Héraultaise*, 1974.

⁷⁴ R. Pech, « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Etudes Héraultaise*, 1974.

La nouvelle voie ferrée qui relie Béziers à Sète, construite en 1854, et la route de Sète aménagée pendant la première moitié du XX^e siècle furent deux moyens d'exporter la production de vin. Le domaine du Clavelet était spécialisé dans les cépages terret-bourret et picpoul⁷⁵.



(Wagon-citerne au Bagnas
– Sophie Viefaure)

Les celliers construits dans le domaine permettent à la C.S.M de proposer une grande quantité de vin rapidement mobilisable et qui présente une qualité constante. Cet avantage lui permet de rester fort sur le marché malgré les crises viticoles du début du XX^e siècle.

A partir des années 1930, la CSM perd ses avantages aux profits des caves coopératives qui sont aussi en mesure de proposer une grande quantité de vin⁷⁶.

La Seconde Guerre Mondiale affaiblit considérablement la C.S.M qui voit une partie de ses domaines réquisitionnés, c'est le cas du Grand Clavelet. C'est peut-être pour cette raison que le domaine du Clavelet est vendu dans les années d'après-guerre à la famille Chambon qui l'exploitera jusque dans les années 2000.

2. Les employés :

Il existe une complémentarité entre l'exploitation viticole et l'exploitation salinière ; les gros travaux saliniers se déroulent pendant les mois de juillet et d'août, soit au moment où la vigne exige le moins de soins⁷⁷. La grande majorité des travailleurs des salins et des domaines viticoles sont des tâcherons ou des journaliers qui habitent dans la région. Ils alternent, selon les périodes de l'année, entre le travail sur les salines et le travail à l'usine viticole⁷⁸.

⁷⁵ PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc Roussillon, du phylloxera aux crises de mévente*, Publication de l'Université de Toulouse-le-Mirail, 1975.

⁷⁶ Les domaines viticoles gérés par les Salins du Midi donnent naissance à une véritable viticulture industrielle. R. Pech, « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Etudes Héraultaise*, 1974.

⁷⁷ Entre le moment des sulfatages qui a lieu au printemps et le moment des vendanges qui a lieu à la fin de l'été.

⁷⁸ Les domaines viticoles gérés par les Salins du Midi donnent naissance à une véritable viticulture industrielle. R. Pech, « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Etudes Héraultaise*, 1974.

Il est possible de distinguer trois catégories d'ouvriers ⁷⁹ :

- **Les « gagistes »**⁸⁰ qui sont des domestiques résidant au domaine et payés mensuellement. Ils sont principalement chargés des labours et des travaux d'entretien.
- **Les journaliers** qui sont spécialisés dans la taille et les travaux de fumure.
- **Les « tâcherons »**, qui sont des travailleurs occasionnels rémunérés à la tâche, intervenant principalement pendant les périodes d'intense activité comme le sulfatage ou les vendanges.

Ces ouvriers constituent des équipes de travail qui sont dirigées par :

- **Le « Ramonet »** pour les gagistes. Il assure aussi le rôle de contremaître sur le domaine.
- **Le « Mosegne » ou « Chef de colle »** pour les journaliers et tâcherons.

La direction générale est assurée par un **ingénieur agronome directeur des Services Viticole**, qui est aussi en charge des autres domaines du Languedoc appartenant à la compagnie.

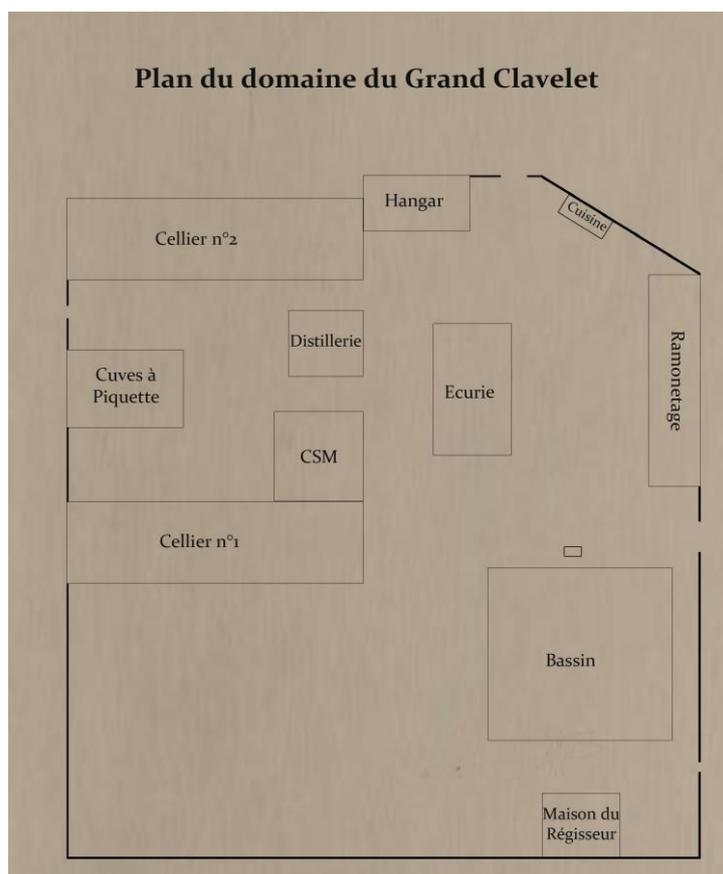
Le domaine est administré par un **régisseur** qui vit sur place et travaille en collaboration avec un **comptable** et un **maître de chais**.

⁷⁹ Idem

⁸⁰ Les « gagistes » représente une faible part des travailleurs, ce fait renforce l'idée selon laquelle le domaine viticole est à l'image d'une usine dans laquelle se rendent quotidiennement les ouvriers spécialisés et qualifiés avant de retourner chaque soir dans leurs villages respectifs.

3. Le domaine du Grand Clavelet :

Le domaine, articulé sur un grand enclos, **répond à une logique symétrique** où chaque **bâtiment** à une fonction bien précise et est **placé de manière à optimiser le travail**. Cette architecture est à l'image des préceptes **des ingénieurs agronomes de la fin du XIX^e siècle**.



(Plan du domaine du Grand Clavelet – Sophie Vielfaure)

La maison du « régisseur », construite en 1882, est installée à l'écart des autres bâtiments. Cette localisation, que l'on retrouve dans la majorité des domaines viticoles, répond à deux impératifs :

- Se démarquer de l'espace agricole et affirmer le statut du directeur.
- Observer et contrôler les activités du domaine. Un contrôleur de ronde se trouve devant la porte d'entrée.

L'architecture du bâtiment est simple mais soignée. L'encadrement de la porte d'entrée et des fenêtres sont en pierres de tailles en basalte provenant des carrières environnantes. La façade principale est rythmée par une imitation de pierres de tailles à coin arrondi.

Les logements des ouvriers (ou « ramonetage ») se situent sur la partie supérieure de l'enclos. L'architecture du bâtiment répond à une symétrie parfaite. Les pierres apparentes (contour des portes et fenêtres) sont aussi des pierres de tailles en basalte.

Deux celliers monumentaux avec 600m chacun ² :

- **Le cellier n°1** était équipé de 18 foudres en bois, alignés le long du mur en couloir.

Les foudres étaient disposés sur 4 pierres d'environ 80/90cm de hauteur. Une passerelle en sapin était disposée au-dessus des foudres pour y accéder⁸¹.

Ce bâtiment est équipé d'une **charpente métallique** qui vient remplacer une structure en bois similaire à celle de l'autre cellier. La destruction plus précoce de cette charpente peut s'expliquer par son exposition aux vents marins.

- **Le cellier n°2** semble avoir accueilli dans un premier temps des foudres en bois comme le cellier n°1. Ces foudres ont ensuite été remplacés dans **la première moitié du bâtiment** par **16 cuves de 40hl en béton armé** (2 étages) construites par l'entreprise agathoise Philippe Caruso. L'épaisseur des parois laisse penser qu'elles ont été **installées vers la fin du XIX^e siècle**.

Les cuves sont **indépendantes du mur porteur** ce qui est **rarissime** dans la région. Ce choix fait échos aux **préconisations** de **Pierre Paul**, un architecte ingénieur, qui recommandait de ne pas adosser les cuves aux murs des caves pour assurer une meilleure ventilation des locaux et permettre ainsi au vin de mieux se conserver.



(Cellier n°2 – Sophie Vielfaure)

⁸¹Cellier n°1 – grand Clavelet, Archives Départementales - Cote : 36 W 261. Les fondations de cette parcelle sont encore visible.



(Cellier n°2 – Sophie Vielfaure)

Dans la **seconde partie du bâtiment** il semble que les foudres aient d'abord été remplacés par **14 cuves en bétons** qui étaient **collées au mur** (marques sur les murs) mais que ces cuves aient été **détruites et remplacées par 9 foudres en bois** (supports de foudres au sol).

Le bâtiment au centre de la cour intérieure, appelé « **cuves à piquettes** », abrite 18 **cuves en béton armé** construites par la compagnie Célestin Coo & Cie d'Aix en Provence.

Ces cuves sont reliées entre elles par un système hydraulique permettant la fabrication de la piquette⁸².

Construit en 1905, il n'abritait à l'origine que 10 cuves. En 1925, une extension est construite côté cours rajoutant 8 cuves supplémentaires. Cet aménagement répond sûrement aux besoins des années de surproduction.



(Caves à Piquette – Sophie Vielfaure)



(Inscription – Sophie Vielfaure)

La **cave de transformation** est le seul bâtiment daté du domaine. Construit en 1904, les initiales « CSM » nous indique qu'il a été construit par la Compagnie des Salins du Midi.

Au centre de ce bâtiment se trouvaient les pressoirs et fouloires nécessaires à la fabrication du vin⁸³.

La récolte des vendages était apportée par des wagonnets jusque dans le bâtiment, l'emplacement des rails est encore visible au sol.



(Balance – Sophie Vielfaure)



(Emplacement rails – Sophie Vielfaure)

A l'entrée du bâtiment une balance qui pesait le poids de la récolte est encore présente.

⁸² P. Ferroillat, *Les celliers, construction et matériel vinicole*, 1896

⁸³ *Bâtiment CSM - grand Clavelet*, Archives Départementales - Cote : 36 W 261.

La distillerie se situe entre le cellier n°2 et la salle de presse. Ce bâtiment construit en 1924 se découpe en deux espaces⁸⁴. A droite le magasin à alcool qui comportait un étage en bois et à gauche la distillerie ; Il était utilisé pour fabriquer de l'eau de vie de marc de raisin et pour distiller la piquette.

Au fond du magasin à alcool on peut lire une insulte contre Napoléon écrite en cyrillique.



(Inscription dans le Cellier
– Sophie Vielfaure)

L'écurie à chevaux et mules se trouve au centre de l'enclot, elle a été réaménagée en 1923 et agrandie côté ouest en 1926⁸⁵. L'architecture de la partie Est est soignée, avec un sol pavé, ce qui laisse penser qu'elle abritait des chevaux de selle. Il est encore possible d'observer les mangeoires dans cette partie. L'étage était utilisé pour stocker le foin.

Le **hangar à matériel** présent dans le coin inférieur gauche est une construction plus tardive, 1944, il apporte une note discordante dans l'organisation du plan.

Dans le **mur d'enceinte** du domaine, près de la maison du régisseur, on peut observer un alignement de trous qui auraient fait office de meurtrières. Ils auraient été réalisés pendant l'occupation d'Agde entre 1942 et 1944, pour protéger le domaine lors des combats.

Il est important de noter que le domaine a été largement endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale par les troupes allemandes, puis par les services de déminage après-guerre⁸⁶.

⁸⁴ *Distillerie - grand Clavelet*, Archives Départementales - Cote : 36 W 261.

⁸⁵ *Ecurie - grand Clavelet*, Archives Départementales - Cote : 36 W 261.

⁸⁶ *Travaux réparations dommage de guerre Gr Clavelet* - Archives Départementales - Cote : 36 W 261

Ces trous auraient, dans un deuxième temps, servi pendant les périodes de chasse.



(Mur d'enceinte du domaine – Sophie Vielfaure)

4. Éléments architecturaux du domaine :

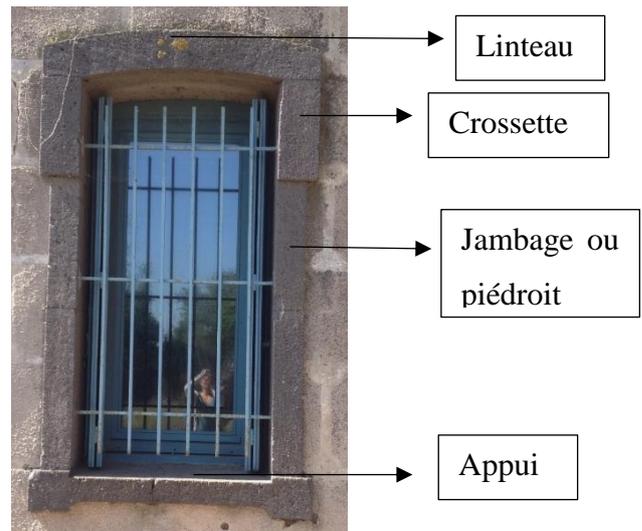
Les ouvertures :

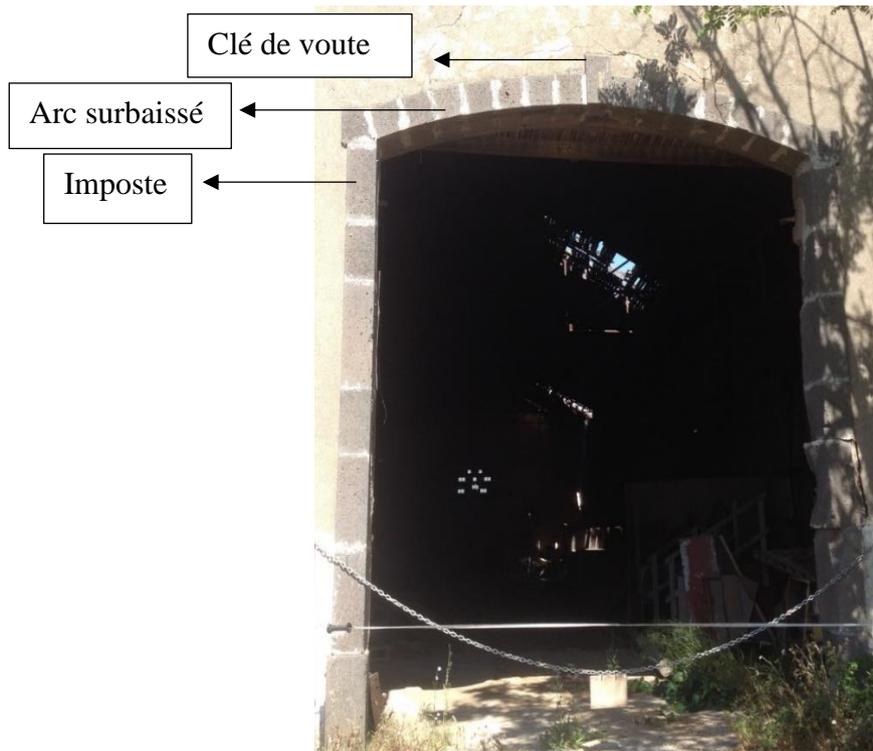
- L'encadrement des portes et fenêtres des celliers, de la maison du régisseur et du logement des ouvriers sont en pierres de taille de Basalte.

- Pour l'écurie et le bâtiment des cuves à piquette se sont des briques retaillées a joint fin qui sont utilisées pour former l'encadrement des portes et fenêtre.

A l'exemption des 4 fenêtres de l'extension du bâtiment des cuves à piquette qui sont un revêtement et non de la véritable brique.

Les encadrements de la porte et des fenêtres de la distillerie sont en béton imitation d'arc segmentés.





- Les ouvertures des **celliers** et de **l'écurie** sont composés d'**arcs dit surbaissés** ou **segmentaire**. C'est-à-dire que sa courbe représente une fraction inférieure au demi-cercle et que son centre est situé sous le niveau des impostes⁸⁷.

Façade :

- La façade de la maison du **régisseur** est rythmée par une **imitation de pierres de tailles à coin arrondi** à joint apparent avec un appareillage régulier à assise réglée.

L'enduit utilisé est du béton bouchardé⁸⁸.

- La maison du **régisseur** et le **bâtiment d'habitation des ouvriers** sont tous deux ornés



Génoises à deux étages

Imitation pierres de tailles à coin arrondi et à joints apparent avec un appareillage régulier à assise réglée.

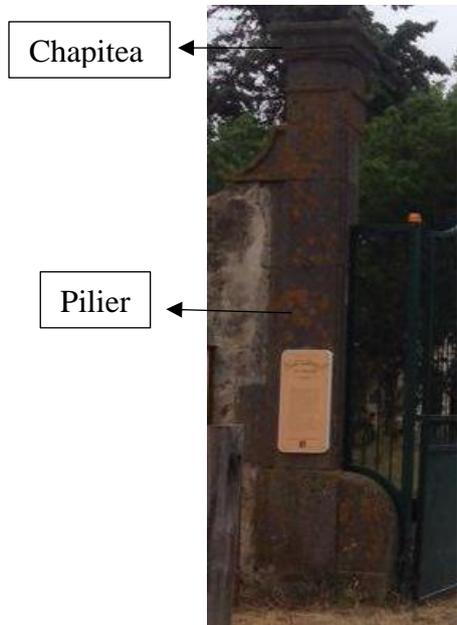
d'une **génoise à deux rangs** fournis par le moulage des tuiles courbes en ciment.

⁸⁷ Bloc qui reçoit la retombée d'un arc.

⁸⁸ Avec un granulat apparent.

Il semble que les volets et portes de tous les bâtiments en bois soient systématiquement peints en rouge.

Portail :



Chapitea

Pilier

L'entrée du domaine est marquée par un portail composé de piliers et de chapiteaux moulurés cubiques en basalte.

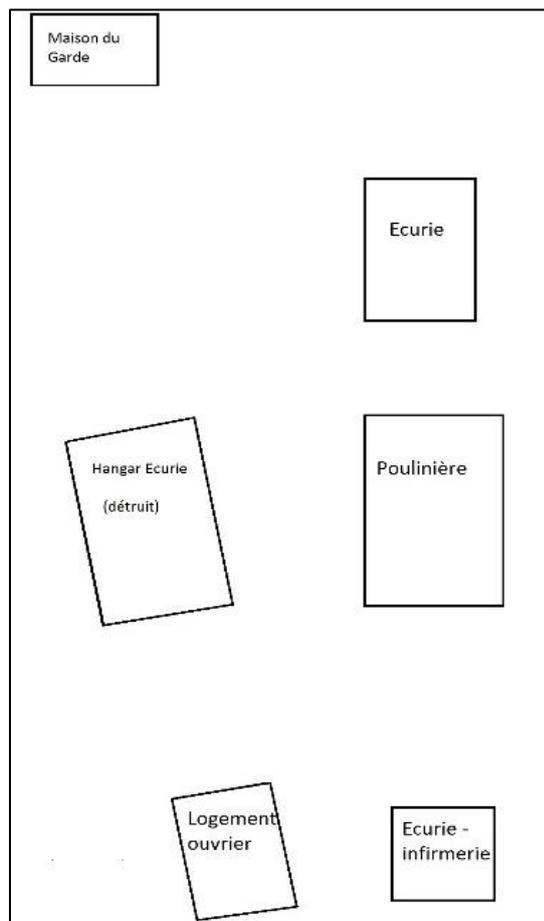
5. Le Petit Clavelet :

Le domaine du Petit Clavelet est acheté par la Compagnie des Salins du Midi en 1924. Trois bâtiments sont déjà présents sur le site⁸⁹. Entre 1929 et 1931, la compagnie fait construire 3 autres bâtiments d'exploitation et rénove ceux déjà existants, afin d'en faire un domaine équestre.

Les écuries construites abritent des chevaux et des mulets (probablement utiles pour l'exploitation viticole du Clavelet).

Le site connaît aussi des dommages de guerre importants puisque le 10 septembre 1943, les troupes allemandes d'opérations ont effectué des tirs réels au canon du côté du Mont-Saint-Loups. Des obus sont alors tombés sur les bâtiments du Petit Clavelet occasionnant d'importants dégâts et détruisant l'écurie principale⁹⁰.

Le domaine est finalement vendu à la famille Chambon en après la Seconde Guerre Mondiale⁹¹.



(Plan du Petit Clavelet au XXe siècle – Sophie Vielfaure)

⁸⁹ Hangar-Ecurie, Ecurie des mulets et maison Garde

⁹⁰ Déclaration dommage de guerre - Archives Départementales - Cote : 36 W 261

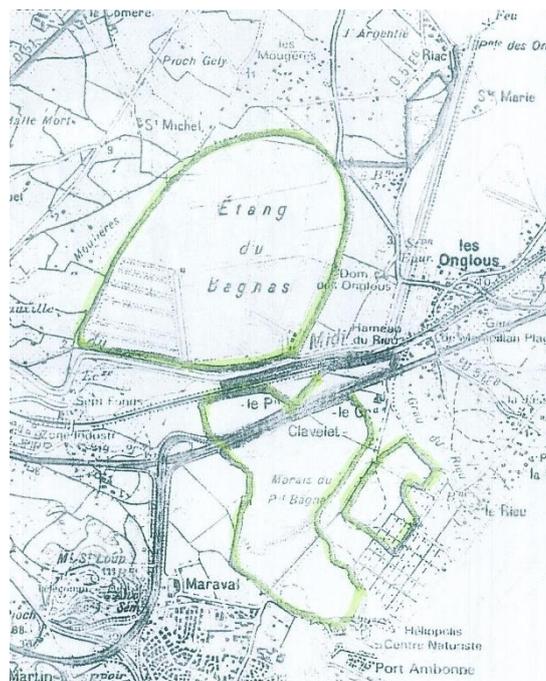
⁹¹ I. Dauphin, Cadastre – domaine petit clavelet

III. Le classement au titre de Réserve Naturelle Nationale

A. Le Bagnas une zone humide menacée au XX^e siècle :

1. Le Grand Bagnas :

Depuis la fin du XIX^e siècle le Grand Bagnas est la propriété de la **Compagnie des Salins du Midi et de l'Est**. Les 350 hectares du Grands Bagnas forment un étang parsemé d'îles de végétations qui accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux. Les terrains sont en partie utilisés pour des **parties de chasse privée et l'aquaculture**, depuis la fermeture du salin en 1969. Cet espace surveillé en permanence par un garde est dépourvu de route d'accès. A partir des années 70, des ornithologues s'intéressent à cette zone humide et démontrent l'importance de ce carrefour migratoire⁹².



2. Le Petit Bagnas :

La majorité des terrains du Petit Bagnas appartient aussi à la **Compagnie des Salins du Midi et de l'Est**. Une partie de ces terrains est louée à la **famille Chambon**, qui possède les **domaines du Petit Clavelet et du Grand Clavelet**, et exploite les terrains près de la mer dans le cadre d'une activité viticole et équestre⁹³. Le Petit Bagnas se présente comme une zone de marais inondables, exondée en été.

Cette zone est séparée de l'étang du Grand Bagnas par le canal du Midi, la voie ferrée qui relie Agde à Sète et la nationale 108⁹⁴.

— : Terrains de la Compagnie des Salins du Midi et de l'Est

(Carte issue du *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000)

⁹² J. Bessière, *Une bataille à Agde pour sauver le Bagnas*, 1979.

⁹³ Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000.

⁹⁴ A. Baudry, *Réserve naturelle du Bagnas : Rapport de présentation*, 1980

Les études ornithologiques ont cependant montré que ces deux espaces sont complémentaires et forment une unité écologique précieuse puisque les espèces se déplacent sans difficulté d'un site à l'autre.

3. « Le Verne'land », un projet de parc d'attraction :

En **1978**, des **promoteurs américains** souhaitent faire construire un parc d'attraction appelé « **Verne'land** » sur le **petit Bagnas**. Ce projet porté par la Société d'Équipement du Biterrois et de son Littoral, aurait coûté entre 150 et 300 millions de francs. Le parc aurait pu accueillir entre **15 000 et 20 000 personnes par jour** et permettant de créer **200 emplois fixes** et plus de 2 000 saisonniers⁹⁵. **Le conseil municipal** d'Agde y voit une possibilité de développement économique pour la ville et **valide le projet**.

4. Création de la Société de Protection de la Nature d'Agde-Vias-Portiragne :

En 1976, la **Société de Protection de la Nature (S.P.N) d'Agde-Vias-Portiragne** (future A.D.E.N.A), association loi 1901, est créée dans une volonté de lutter de manière collective contre l'urbanisation massive de la côte agathoise et marseillanaise, de se rapprocher de la nature et de préserver les milieux naturels locaux.

Rapidement la S.P.N se concentre sur le Bagnas menacé par le projet immobilier « Verne'land »⁹⁶.

- ✓ Le Grand Bagnas appartient aux Salins du Midi et de l'Est. Le Grand Clavelet et le Petit Clavelet appartient à la famille Chambon.
- ✓ 1976, création de la S.P.N.
- ✓ 1978, projet du Parc d'attraction « Verne'land » approuvé par le conseil municipal d'Agde.

⁹⁵ SPN, *Quelques réflexions économique à propos du Verneland agathois*, 1978

⁹⁶ SPN section d'Agde, *Bagnas*, 1986

B. La mobilisation citoyenne :

1. Actions pour la sauvegarde du site :



(Distribution de tracts par les membres de la SPN – Archives Jean Bessière - Crédit DR)

La S.P.N, consciente de la grande valeur esthétique et de l'intérêt écologique (notamment ornithologique) des étangs du Bagnas, s'oppose fermement au projet « Verne'land » et demande le **classement du Petit et du Grand Bagnas au titre de Réserve Naturelle Nationale** afin de protéger ces espaces.

Si les pouvoirs publics ne s'opposent pas au classement du Grand Bagnas, ils refusent le classement du Petit Bagnas qui n'a selon eux « *aucun intérêt écologique* »⁹⁷. C'est le début d'une **mobilisation citoyenne** qui dure jusqu'en 1983.

La S.P.N est rapidement rejoint dans son combat par deux autres associations locales, la **Société de Sauvegarde du Littoral Agathois** et la **Société Agde Antique et Moderne**⁹⁸.

Les trois associations vont pendant 4 ans s'attacher à montrer que **le Grand et le Petit Bagnas** forment un **ensemble écologique** propre au littoral, semblable à une « petit Camargue », et que la destruction du Petit Bagnas compromettrait l'équilibre écologique du Grand Bagnas.

Le projet de classement reçoit le soutien de nombreux **chercheurs et organismes scientifiques**, comme le **Muséum d'Histoire Naturelle Nationale**⁹⁹. Ils démontrent à travers des études ornithologiques la **richesse de l'avifaune du Bagnas** et l'importance de ces espaces pour des milliers d'oiseaux migrateurs

⁹⁷ Article Midi-Libre du 27/11/1983.

⁹⁸ *Le Bagnas dernier round*, 1979, Archives ADENA

⁹⁹ P. Fornairon, *L'étang du Bagnas, quel intérêt présent-il ?*, Archives ADENA

Afin d'informer la population locale et mobiliser les habitants, la S.P.N propose tout au long de l'année des soirées d'informations/débats, des activités de découverte de la faune et de la flore au Bagnas, des expositions, des conférences et des réunions publiques.



(Assemblée Générale de la SPN – Archives Jean Bessière - Crédit DR)

Des tracts sont distribués sur les marchés et dans les espaces publics.

SOCIETE DE PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION "AGNE ANTIQUE ET MODERNE"
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LITTORAL AGATHOIS.

UNISSONS-NOUS !

Un pari est déjà gagné : plus de 2.500 Agathois et Agathoises de toutes tendances, de toutes professions, des responsables municipaux des représentants d'Associations diverses, DANS UN FORMIDABLE ELAN DE SOLIDARITE, se sont rassemblés autour du même objectif :

SAUVER LE BAGNAS !

QU'EST-CE QUE LE BAGNAS ?...
C'est l'étang 350 ha et le monde prodigieux des oiseaux qu'il abrite.
C'est aussi le Petit Bagnas, zone de marais plus ou moins asséchés, qui en bordure du littoral, se situe à droite de la R.R. 103 vers BÉTE.

Les scientifiques démontrent que les deux zones sont écologiquement INDISSOCIABLES.

DESTRUIRE PAR DES AMÉNAGEMENTS LE PETIT BAGNAS, serait rompre de façon irréversible des équilibres millénaires, entraînerait un préjudice irréparable pour le GRAND BAGNAS.

Faisant confiance aux spécialistes de l'Environnement, nous demandons que l'ENSEMBLE des zones constituant le GRAND et le PETIT BAGNAS, soit classé en

"RÉSERVE NATURELLE"

N'oublions pas que SAUVER LE BAGNAS, c'est aussi un moyen de :

- **MAQUER** l'extension déraisonnable de l'urbanisation du littoral.
- **RECUPERER UN APPLIX** supplémentaire de 20.000 touristes par jour !
- **ENVYRAGER** enfin, au nom des motivations désintéressées et apolitiques, **UN AVENTURER BELLEMEUR POUR TOUS !**

Les Pouvoirs Publics sont maintenant alertés par l'incroyable scientisme du site et aussi par l'urgence de notre mouvement **écologiste**. Nous devons **AGIR** encore et vite, et affirmer massivement notre volonté de lutter contre tous les intérêts particuliers en matière d'aménagement.

REGROUPEONS-NOUS, DANS UN DERNIER EFFORT ET ASSURONS LA SAUVEGARDE DE CE PATRIMOINE AGATHOIS, EN SIGNANT ET EN DIFFUSANT ENCORE LA PETITION : **"SAUVER LE BAGNAS !"**

(Tract de 1978.

BAGNAS... dernier round ?

Depuis plus d'une année, le BAGNAS fait la une des journaux locaux et nationaux. Derniers en date, Midi Libre, Sud et Le Monde exposent chacun à leur manière pourquoi la controverse s'est installée à Agde et dans la Région, pourquoi une grande majorité d'Agathois refusent le béton et veulent préserver la nature si caractéristique de leurs étangs et de leurs marais.

Notre lutte dure depuis une année, mais, avec la nouvelle directive d'aménagement et de protection du littoral, avec la prise de position du Président du Conseil de Rivage, Monsieur FREICHE qui propose de faire acheter le Bagnas par le Conservatoire du Littoral, avec aussi les protestations qui viennent maintenant de partout, il semble qu'en ce qui concerne la période des décisions.

Tout le monde s'agite : mairie d'Agde, S.R.L.C. Conseil de Rivage, Equipement, Ministère de l'Environnement.

IL FAUT QU'ON SACHE, qu'à Agde nous n'acceptons pas de brader à une minorité d'affairistes un patrimoine naturel collectif dont nous sommes fiers.

IL FAUT QU'ON SACHE, que nous ne voulons plus laisser dénaturer notre environnement et que nous n'acceptons pas que ceux qui sont chargés de faire appliquer la réglementation, traitent le Marais du Petit Bagnas de "dépotoir" alors qu'ils sont directement responsables des débordements du camping touristique et de l'insalubrité ou de la malpropreté de certains secteurs.

IL FAUT QU'ON SACHE, que les étendues du Petit Bagnas asséchées en été et inondées d'octobre à Juin sont un milieu devenu rare sur notre littoral et que nous savons y trouver des beautés que les habitants du nord, des étrangers et autres laissez "étics" ne sont peut-être plus capables d'apprécier.

IL FAUT QU'ON SACHE, que la modification des écosystèmes (30 mds cette année), la présence d'hironnelles rousselines, des sternes, des bigornernettes primaires, des brants des roseaux, des roseaux, la présence des flamants, des hérons et des agrettes et la halte des migrateurs canards et passerelles les plus divers, tout cela compte plus pour nous, qu'un Verneuilien qui chercherait à détruire notre environnement et celui de nos enfants.

IL FAUT QU'ON SACHE QUE NOUS NOUS BATIRONS TANT QU'IL LE FAUDRA.

DERNIERE MINUTE Un litige entretenu que des positions favorables auraient été prises en faveur pour la mise en réserve du Grand et du Petit Bagnas ; mais, qu'une bande importante de terre serait consacrée pour l'extension du camping touristique.

IL FAUT QU'ON SACHE que cette amputation qui implique des installations supplémentaires pour le camping, et des foules très importantes à proximité directe de la future réserve n'est pas tolérable.

IL FAUT QUE LA LOGIQUE ET LA SAGESSE L'EMPORTE DEFINITIVEMENT SUR LA DEMESURE ET LES INTERETS PARTICULIERS.

la S.P.N.L. section d'Agde
Agde Antique et Moderne
F.A.S.L.A.

mandataires de 4.300 signatures de soutien.

Tract de 1979, distribué en 8 000, exemplaires
- Archives Jean Bessière)

En 1979, une **pétition** en faveur du classement du Grand et du Petit Bagnas est signée par **4 300 agathois** (sur 7 850 votants)¹⁰⁰.



(Distribution de tracts à Agde- Archives Jean Bessière- Crédit DR)

**Pour la Sauvegarde
des Etangs du Bagnas**
HERAULT

Les 700 ha des Etangs du Bagnas, situés sur la commune d'Agde (comme le Cap d'Agde), sont aujourd'hui menacés par un projet dénommé de "JULIEN VERNE'S LAND" à l'américaine ! Cette perspective, qui ne reçoit pas, et de loin, l'approbation unanime des habitants du pays, anéantirait un biotope, encore préservé dans sa quasi totalité, indispensable à une part à la halte de millions d'oiseaux migrateurs, et, d'autre part, à une avifaune acric méditerranéenne, soit strictement inféodée aux grands milieux palustres de plus en plus rares, limités à Boustaches, Glerdes et Collier, Mésange à Boustaches, Bécota Rétolés, etc. etc.) De 1969 à 1977, ce terrain a fait l'objet d'études ornithologiques qui en font l'un des sites connus de notre littoral méditerranéen (hors la Camargue), en ce qui concerne les migrations à l'échelle européenne.

Si vous voulez nous aider à sauver ces étangs, pour leur garder leur originalité propre afin qu'ils continuent à jouer leur rôle dans la nature, nous avons besoin de votre signature.

RENSEIGNEMENTS : Monsieur Bessière- SPN Languedoc Roussillon- MJC Avenue du 11 Novembre - 34300 AGDE Tél. 46.46.33 Monsieur Philippe Verne's (Paris) Tél. 277.45.56

NOM, Prénoms, adresse	Quantité	Signature
Messy, Claude, 60 rue de la Vierge, Le Somme, 83000 Agde	Biologiste	C. Messy
Philippe, Philip	Biologiste	Philippe
Basset, Philip, Man	Botaniste	P.A. Basset
Bay, Vincent, " "	Botaniste	Bay
Duncan, Patrick, " "	Chercheur	Patrick Duncan
Flétes, Jean, " "	Spécialiste	Flétes
Grades, Jean M., 25 rue de la Vierge, Le Somme, 83000 Agde	Biologiste	Grades
Gratier, Pierre, 10 rue de la Vierge, Le Somme, 83000 Agde	Chercheur	Gratier

TALONNÉ : Agathe Chaudé - Agathe Perronne - Agathe Perronne - Agathe Perronne

(Pétition de 1979- Archives Jean Bessière)

Afin de faire pression sur les élus locaux qui s'opposent au classement, la SPN contacte des instances de l'Etat et envoie des lettres ouvertes au **préfet de l'Hérault**, au **Ministre de l'Environnement** et au **Président de la République**¹⁰¹.

Société Protection de la Nature
Languedoc Roussillon
Section d'AGDE
M.J.C. Avenue du 11 Novembre
34300 AGDE

AGDE, le 6 Janvier 1979

Monsieur le Président
de la République.
Palais de l'Elysée
PARIS

Monsieur le Président,

Très attentifs à chacune de vos interventions concernant l'Environnement et notre cadre de vie, confortés par votre volonté souvent affirmée de "faire entrer l'écologie dans la vie quotidienne", de renforcer le "rôle des Associations d'Environnement" et de faire protéger les "zones recelant des richesses naturelles", nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur les réalités auxquelles notre petite ville d'Agde est confrontée.

Ces réalités, quelles sont-elles ?

L'aménagement de l'unité touristique du Cap d'Agde - dont il ne faut pas nier la source de profit pour les professionnels des vacances et de l'immobilier - n'a pas été sans conséquences ni bouleversement pour le milieu naturel et les conditions de vie de notre cité.

Mais, refusant d'entrer dans une polémique au sujet du choix de cette forme de développement, nous nous préoccupons aujourd'hui de l'avenir de cette station et de celui de notre ville. En effet, les appétits insatiables des promoteurs et des affairistes, qui construisent sans cesse au nom de la croissance économique, (argument oh ! combien séduisant dans le contexte actuel) nous entraînent dans la démesure.

Nous assistons impuissants à Agde, à tout cela contre quoi, vous-même, Monsieur le Président et votre Ministre de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, avez pris maintes fois position, clairement, avec beaucoup de sagesse et d'autorité :

- L'urbanisation intempestive.
- Le bétonnage de notre littoral.
- Une architecture fragile conçue pour l'habitat saisonnier.
- L'agression contre la tranquillité et de la sécurité des habitants.
- La pollution due à une surdensification en un même lieu.
- L'abandon des vraies valeurs qualitatives et créatrices.
- La destruction enfin d'un patrimoine naturel inestimable : L'Etang du BAGNAS, prévu par l'implantation, sur ce site, d'un gigantesque parc d'attractions à l'américaine (un Verne's land) où l'on annonce un afflux journalier de 15.000 à 20.000 visiteurs !

Devant cet état de fait, comment se situe notre action ?

Au début de l'année 1977, quelques bonnes volontés se sont groupées pour créer une section locale de Protection de la Nature, section affiliée à la Société Régionale de P.N. du Languedoc-Roussillon.

Très vite un plan d'action sur plusieurs fronts s'est concrétisé par des informations, des conférences, des débats, excursions et expositions ; un club-nature pour les jeunes a été créé et une vaste campagne de sensibilisation sur l'importance du milieu naturel a été lancée.

Tout repose sur le bénévolat et les cotisations d'une centaine d'adhérents.

Malgré la précarité de ces moyens, nous constatons une réalité encourageante : la conscience des Agathois s'éveille. Lors d'une récente consultation organisée au sujet de l'extension de la station du Cap d'Agde et de l'implantation du Verne's land sur l'Etang du Bagnas, plus de 4.000 signatures nous ont apporté leur soutien. Ces 4.000 Agathois représentent toutes les forces vives de toutes tendances de notre ville dont l'électorat ne dépasse pas 7.000 habitants.

Pourtant, nous ne sommes pas en position de force pour déjouer les intrigues politiques et lutter contre la chasse au profit. C'est pourquoi, nous nous permettons, Monsieur le Président, et avec la plus grande insistance, de vous demander de bien vouloir examiner attentivement, à la lumière de ces quelques éléments de dossier ci-joints, le devenir de notre ville d'Agde, riche entre autres, de cette exceptionnelle zone humide qu'est le Bagnas.

Au sujet de l'ETANG de BAGNAS, nous avons transmis un dossier scientifique au Ministère de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, afin d'obtenir son classement en RESERVE NATURELLE.

De récentes études ornithologiques ont en effet démontré l'intérêt de toute première grandeur de cette véritable plaque tournante pour des millions de migrateurs de toute l'Europe.

La disparition du Bagnas et de ses biotopes serait gravement préjudiciable pour la science et confirmerait un choix qui ne peut pas être dicté par le souci du mieux-être ni même par la simple raison.

Cette éventualité, hélas menaçante, est insoutenable pour tous ceux qui, comme vous, Monsieur le Président mettent toute leur énergie pour redécouvrir, la "douce France", celle de l'"Art de vivre".

Confiants dans votre compréhension et l'appui effectif que vous pourriez nous apporter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Le Président,
J. BESSIERE

J. Bessière

¹⁰⁰ T-J. Le Coz, *Rapport sur l'enquête publiques classement réserve Bagnas*, 1981

¹⁰¹ Archives ADENA.

Le combat entre les élus locaux et les défenseurs de l'environnement se passe aussi dans les médias puisqu'entre 1979 et 1983, le projet « Verne'land » et le classement du Bagnas ont fait l'objet de plus de **100 articles de journaux** et communiqués dans la presse locale et nationale.



(Articles de presse du 31/08/1979 - issu du journal *La Marseillaise* de Béziers - Archives Jean Bessière - Crédit DR)

Le projet de parc d'attraction est **abandonné à partir de 1980**, mais la mobilisation pour obtenir le classement du Bagnas continue jusqu'en 1983. La lutte pour protéger cet espace devient rapidement un symbole contre l'urbanisation massive de la côte et les problèmes qu'elle engendre (pollutions, bétonnage, surpopulation en période estivale, ...).

- ✓ La SPN, la Société de Sauvegarde du Littoral Agathois et la Société Agde Antique et Moderne se mobilisent contre le projet « Verne'land » et demandent le classement du Bagnas.
- ✓ Actions de mobilisation et d'information : activités de découverte de la faune et de la flore au Bagnas, expositions, conférences, réunions publiques et distribution de tracts.
- ✓ Lettres ouvertes envoyées au préfet de l'Hérault, au Ministre de l'Environnement et au Président de la République.
- ✓ En 1979, une pétition en faveur du classement est signée par 4 300 agathois.
- ✓ Entre 1979 et 1983, plus de 100 articles de presses concernant le classement du Bagnas sont publiés.
- ✓ 1980, abandon du projet « Verne'land ».

2. L'Enquête Publique :

En 1981, une **Enquête publique** est ouverte et son bilan montre l'importance du mouvement en faveur du classement.

Une **pétition intitulée « Je demande le classement en réserve naturelle du site du Grand et du Petit Bagnas »** est signée par 2 511 locaux¹⁰² (agathois et marseillanais).

Du 1^{er} au 20 Juin, une ENQUETE PUBLIQUE a lieu dans les locaux de la Mairie.
Un registre est disponible pour recevoir l'avis de tous.

POUR SAUVER DEFINITIVEMENT LE BAGNAS ET SES OISEAUX DU BETON...

POUR PRESERVER LE CADRE DE VIE D'AGDE...

VOUS DEVEZ SIGNER LE REGISTRE EN MAIRIE ET DONNER VOTRE AVIS AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

La Société de Protection de la Nature
Languedoc-Roussillon
Section d'AGDE

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez transmettre la déclaration suivante aux adresses ci-dessous :

- M. TATARET, rue Montesquieu
- Mme ADGE, Epicerie, rue Ernest Renard
- M. BESSIERE
- Maison des Jeunes et de la Culture.

JE DEMANDE LE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE DU SITE DU GRAND ET DU PETIT BAGNAS

Nom Agde, le

Adresse : Signature :

Depuis plus de 3 ans maintenant, le site du Grand et du Petit Bagnas a été l'objet d'un vaste débat à Agde mais également au niveau régional et national.
La population agathoise a définitivement soutenu l'option de la réserve naturelle d'une réserve, hors du commun au moment où les projets d'aménagement touristique les plus fous en matière d'inspiration.

Le BAGNAS, carrefour de migration pour les oiseaux de l'Europe du Nord, refuge pour les espèces menacées, n'a jamais été un site d'habitat pour les oiseaux. Les oiseaux y trouvent un refuge et un lieu de repos. Les oiseaux y trouvent un point d'arrêt indispensable pour les migrations longues.

Des conférences, des articles dans les journaux spécialisés ou non, des interviews, des lettres aux autorités et même au Président de la République, ont permis de sensibiliser le public à l'importance de ce site pour sauver le BAGNAS.

Le point fort de cette lutte a été la pétition signée par plus de 4000 adultes de la ville. Cette pétition a été envoyée par la poste à Paris et à Agde. Les autorités locales ont hérité plus reculé.

Le dossier de classement en réserve a fait l'objet d'un examen fait, très lent même, de la part de l'Administration et nous savons que de nombreuses pressions se sont exercées sur elle.
3 années de lutte, et malheureusement, nous arrivons à une issue favorable.

UN DERNIER EFFORT

POUR PRESERVER DEFINITIVEMENT

LE GRAND ET LE PETIT BAGNAS

(Pétition « Je demande le classement en réserve naturelle du site du Grand et du Petit Bagnas » - Archives Jean Bédière)

79 lettres ont été adressées au commissaire-enquêteur en faveur du classement. Plusieurs de ces lettres proviennent d'institutions ou associations importantes, celles cités dans le rapport de l'enquête publique sont ¹⁰³ :

¹⁰² T-J. Le Coz, *Rapport sur l'enquête publique classement réserve Bagnas*, 1981

¹⁰³ Idem

Les organismes scientifiques	Associations pour la Protection de la nature :	Personnalités chargées de fonctions relatives à l'environnement :	Associations locales :	Personnalités Politiques :
<ul style="list-style-type: none"> - Muséum National d'Histoire Naturelle. - Laboratoire de Zoologie. - Société ornithologique de France. - Centre de recherche sur la Biologie des populations. - Chaire d'écologie animale. - Ecole Normale Supérieure d'Agronomie de Montpellier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Société de la Protection de la nature du Languedoc-Roussillon. - Ligue française pour la Protection des oiseaux. - Ligue urbaine et rurale. - Conseil international pour la Protection des oiseaux. - Société pour la Protection des paysages et de l'esthétique de la France. - Association pour la sauvegarde du Littoral. 	<ul style="list-style-type: none"> - Georges Frêche en tant que président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. - Yves Pietrasanta en tant que Rapporteur général de la Commission de l'Environnement du Conseil général de l'Hérault. 	<ul style="list-style-type: none"> - Association des Propriétaires du Cap d'Agde. - Association de sauvegarde du littoral agathois. - Association de défense du Quartier naturaliste. - Agde antique et moderne. - Section d'Agde du Parti Socialiste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Florensac. - Maire de Pomerols. - Député de l'Hérault M. Balmigère. - Député de l'Hérault, Mme Barbera. - Conseiller d'Etat, M/ Coste-Floret. - Député de Paris, M. Grantzer. - Sénateur, M. Taittenger. - Mairie de Marseillan.

Pour le **Grand Bagnas** seule la Compagnie des Salins du Midi et des Salins de l'Est, propriétaire du Grand Bagnas, s'oppose au classement. Selon eux, il imposerait trop de contraintes et ne permettrait plus l'exploitation et le développement de l'activité aquacole alors en place¹⁰⁴.

Pour le **Petit Bagnas**, une partie des agathois reste opposée au classement de cet espace, notamment¹⁰⁵ :

¹⁰⁴ T-J. Le Coz, *Rapport sur l'enquête publiques classement réserve Bagnas*, 1981

¹⁰⁵ Idem

- **Des conseillers municipaux** qui ont au préalable approuvé l'implantation du parc d'attraction et qui souhaitent favoriser l'extension touristique du Cap d'Agde.
- Certains propriétaires des terrains concernés par le classement ou situés en bordure de réserve, qui souhaitaient aménager ou exploiter leurs biens.
- Des réserves sont aussi émises par **l'association Intercommunale de Chasse, la Chambre d'Agriculture, la Conseil Municipal de Marseillan et le Service de la Navigation de Toulouse.**

Cette enquête met en lumière **le consensus d'opposition au projet d'urbanisation** du Bagnas qui regroupe tant les **scientifiques que l'opinion publique**. Le 20 aout 1981, le classement du Petit et du Grand Bagnas est officiellement approuvé par le commissaire enquêteur.

Suite à cette décision, une injonction massive d'eau salée est réalisée, par des opposant au classement, dans le Grand Bagnas menaçant dangereusement la faune et la flore¹⁰⁶. Cette action est le reflet des tensions qu'a soulevé le classement en Réserve Naturelle du Bagnas.

En 1983, La Réserve est créée par décret ministériel¹⁰⁷ et sa gestion est confiée à la S.P.N. qui devient ADENA à partir de 2002.

3. Acquisition des terrains par le Conservatoire du Littoral :

Afin de mettre en place une gestion cohérente, **le Conservatoire du Littoral décide d'acheter les terrains concernés** par le classement (18 propriétaires). Une partie des terrains est acheté à l'amiable entre 1985 et 1988. Cependant certains propriétaires ne souhaitent pas vendre et vont jusqu'à interdire l'accès à leur terrain. Des **procédures d'expropriations** sont alors lancées par le conservatoire¹⁰⁸.

En 1991, un arrêté déclare d'utilité publique l'acquisition des terrains du Bagnas par le conservatoire du littoral en vue de la protection des espaces situés sur le territoire des communes d'Agde et de Marseillan.

Le plus gros **conflit** opposera **le Conservatoire du Littoral aux Salins du Midi**, qui possède 478ha de la réserve. Ce n'est qu'en 2004, après plus de **10 ans de bataille juridique** que le conservatoire du Littoral leur achète les terrains et devient propriétaire de l'ensemble de la Réserve¹⁰⁹.

¹⁰⁶ SPN section d'Agde, *Bagnas*, 1986

¹⁰⁷ Modifié pour des raisons parcellaires en 1984.

¹⁰⁸ J-M Aubert, *Comment préserver le Bagnas ?*, Midi-Libre, 1990

¹⁰⁹ E Oger, *Le Conservatoire du littoral à « fini » par acheter le Bagnas*, Midi-Libre, 2004

Aujourd'hui, les activités humaines sur la réserve ont toutes pour objectif de préserver et favoriser sa biodiversité, mais également d'informer et de sensibiliser le public à la nécessaire protection de l'environnement.

- ✓ 1981, ouverture d'une enquête publique qui se prononce en faveur du classement.
- ✓ La pétition « *Je demande le classement en réserve naturelle du site du Grand et du Petit Bagnas* » a été signée par 2 511 locaux.
- ✓ 79 lettres envoyées en faveurs du classement. Important soutien du monde scientifique.
- ✓ 1983 classement du Bagnas en tant que Réserve Naturelle Nationale par décret ministériel.
- ✓ S.P.N est désignée gestionnaire de la Réserve.
- ✓ Entre 1985 et 2004 le Conservatoire du littoral achète les terrains classés. Important conflit avec les propriétaires du Petit Bagnas et les Salins du Midi.

Bibliographie.

Parti I : Le Bagnas du Moyen Age à la Révolution.

- DAUPHIN Irène, « L'étang du Bagnas du XVIIIe siècle à nos jours », *Le cap d'Agde et son histoire*, Les cahiers du GRHISTA, 2012.
- GERARD Jacques, « La famille de Polastron et l'affaire du marais du Bagnas à Agde au XVIIIe siècle », *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 2002.
- IARE, *Les étangs du Bagnas, Etude historique, interprétation des documents cartographiques existants*, 1988.
- JORDAN J.J. Balthazar, *Histoire de la ville d'Agde*, 1975
- MARTIN Clément, « le marais du Bagnas, Contribution à l'étude historique, économique et juridique d'un étang en voie d'assèchement », *Etudes sur l'Hérault*, N.S. 4, 1988.
- Archives Municipale de la ville d'Agde.
- Archives Départementales de l'Hérault.

Parti II : Le Bagnas à l'époque Contemporaine - Le Grand Bagnas.

- Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000.
- BOUDET Gérard, *La renaissance des Salins du Midi au XIXe siècle*, Aigues Mortes, Compagnie des Salins du Midi, 1995.
- BOUDOU Natalie et ANDREU-BOUSSUT Vincent, *Les salins entre terre et mer*, Les carnet du parc n°13, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, 2013.

- LEENHARDT Albert, *Les Salins du Languedoc*, 1939.

- Archives Départementales :

- *Travaux sur le Bagnas* - Cote : 772W39

- *Acte création douane* – Cote : 1 Q 653.

- *Grève ouvriers Salins* – Cote : 10 M 210.

- *Fusion Société des Salins du Bagnas avec la Compagnie des Salins du Midi* - Cote : 94 J 354

- *Archives de 2nd guerre mondiale* - Cote : 36 W 395

Partie III : Le Bagnas à l'époque Contemporaine - Le Petit Bagnas.

- FERROUILLAT Pau, *Les Celliers, construction et matériel viticole, avec la description des principaux celliers du Midi, du Bordelais, de la Bourgogne et de l'Algérie*, 1896.

- GANIBENC Dominique, *Les Bâtiments du Monde vitivinicole en Languedoc-Roussillon des années 1860 à nos jours*, 2012

- PECH Rémy, « Le développement d'une grande entreprise viticole en Languedoc : l'exemple des domaines de la Compagnie des Salins du Midi (1890-1940) », *Etudes Héraultaise*, 1974.

- PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc Roussillon, du phylloxera aux crises de mévente*, Publication de l'Université de Toulouse-le-Mirail, 1975.

- DAUPHIN Irène, *Cadastre – domaine petit clavele*, Archives ADENA.

- Archives Départementales :

- *Déclarations dommage de guerre* - Cote : 36 W 395 et Cote : 36 W 261

- *Titre de propriété et bornage* –Cote : 94 J 1039

Partie IV : Le classement au titre de Réserve Naturelle Nationale

- AUBERT Jean-Marc, *Comment préserver le Bagnas ?*, Midi-Libre, 1990.

- BAUDRY A, *Réserve naturelle du Bagnas : Rapport de présentation*, Département de l'Hérault, 1980.

- BESSIERE Jean, *Une bataille à Agde pour sauver le Bagnas*, Archives ADEAN, 1979.

- BESSIERE Jean, *Le Bagnas dernier round*, 1979, Archives ADENA.

- FORNAIRON Philippe, *L'étang du Bagnas, quel intérêt présent-il ?*, Archives ADENA.
- LE COZ, Tristan- Jean *Rapport sur l'enquête publiques classement réserve Bagnas*, 1981.
- OGER Eric, *Le Conservatoire du littoral à « fini » par acheter le Bagnas*, Midi-Libre, 2004.
- Les Salins, *Mémoire de demande d'indemnisation établi à partir de l'analyse des caractéristiques et de la valeur du domaine du Bagnas*, 2000.
- SPN, *Quelques réflexions économique à propos du Verneland agathois*, 1978.
- SPN section d'Agde, *Bagnas*, SPN, 1986.
- Archives personnelles de Jean Bessière.